Trente-huitième Année — N° 142-143 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 22 & MARDI 23 MAI 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 22 MAI 1893.

UNE HISTOIRE INTÉRESSANTE

Les grèves qui s'étaient abattues sur la population ouvrière d'Amiens semblent s'apaiser. Une seule manufacture de tissage et de filature, celle de M. Cosserat est encore frappée d'interdit par les syndicats. Un rédacteur de l'*Economiste français*, M. Georges Michel, qui est allé à Amiens étudier les grèves sur place, a voulu savoir la cause de cet ostracisme prolongé. Il nous raconte à ce sujet une histoire si intéressante et si instructive que nous avons le devoir de la redire à nos lecteurs.

« Les ouvriers sont-ils plus mal traités dans cette usine que dans les autres? Leurs salaires sont-ils inférieurs, *ou sont-ils accablés de travail? La vérité nous oblige à* reconnaître, dit le journaliste parisien, qu'au contraire le sort des ouvriers de l'usine en question est sensiblement préférable à celui des autres ouvriers similaires. Non seulement cette usine est installée dans des conditions particulièrement favorables d'hygiène, non seulement le taux des salaires est égal sinon supérieur à celui des autres usines, mais encore les propriétaires se sont attachés depuis cinquante ans à améliorer la condition matérielle et morale de leurs collaborateurs. »

M. Michel énumère ici les institutions multiples qui fonctionnent — ou plutôt qui fonctionneront dans l'usine Cosserat : Caisses de maladies, pensions de retraites, société coopérative de consommation, etc., etc., et il ajoute :

« Mais, dira-t-on, et c'est la première question que nous avons posée, est-ce que les propriétaires de l'usine ne font pas payer à leurs ouvriers les avantages matériels par des concessions politiques ou religieuses? Sous ce rapport, la réponse a été unanime. Rien dans l'usine ne peut blesser la vue ou les idées du libre-penseur le plus ombrageux, et le patron et ses fils se sont fait une loi de ne briguer aucun mandat politique. Dans cet ordre d'idées on n'a jamais vu leur nom sur une liste de candidats députés ou d'aspirants au Conseil municipal.

» Hé bien, le croirait-on, continue M. Michel, c'est précisément contre ces institutions conçues dans un sens si libéral et si noblement philanthropique, que l'hostilité des ouvriers ou plutôt des syndicats s'est déclarée. Leur *premier soin a été de demander la suppression de ces* institutions de prévoyance. Pour en avoir le cœur net, le propriétaire de l'usine, M. Cosserat, a demandé à ses ouvriers de lui faire connaître leurs préférences par un vote. Chose inouie, 552 voix se sont prononcées pour la suppression et 76 seulement ont demandé le maintien de l'ordre de choses actuel. Fidèle à ses engagements et respectueux de la volonté de ses collaborateurs, M. Cosserat a immédiatement procédé à la liquidation des institutions patronales que son père et lui avaient mis un demi-siècle à édifier. »

Le distingué rédacteur de l'*Economiste* fait ici ces réflexions attristées :

« Quand on voit jusqu'où peut aller l'esprit de contradiction, et quand on voit des ouvriers sacrifier, de gaieté de cœur, leurs intérêts les plus directs, les plus palpables, en échange desquels on ne leur demande rien, en vérité on croit rêver. Il y a là un état d'âme que nous nous avouons incapable d'analyser. Grâce aux obsessions auxquelles il est en butte de la part des flagorneurs, l'ouvrier en est arrivé à perdre la notion la plus élémentaire des choses Tout bienfait offert par le patron, même avec les ménagements les plus délicats, lui semble une injure et il ne se connaît plus. L'un d'eux me disait : « Nous avons toujours été furieusement jaloux de notre indépendance, aujourd'hui, c'est une véritable folie. Il suffit qu'un patron se mêle de quelque chose pour qu'immédiatement cette chose nous devienne suspecte et que nous n'en voulions plus. Jamais vous ne ferez croire aux ouvriers que les caisses de secours ou de retraites, même administrées par eux, ne sont pas des pièges tendus par les patrons, et plutôt que d'y avoir recours, ils n'auront de cesse que d'en être débarrassés ».

Si un enseignement peut être tiré de ce que raconte le rédacteur de l'*Economiste*, c'est celui-ci : Ce n'est pas dans l'usine que peuvent le plus souvent s'exercer le dévouement et la générosité de ceux qui veulent être utiles à l'ouvrier. Certes, les œuvres patronales ne sauraient sans injustice être blâmées, ni découragées; mais il y a en dehors d'elles autre chose à réaliser.

C'est en respectant le sentiment même exagéré de son indépendance, en lui parlant toujours sans *morgue*, en allant le voir dans sa maison, en ami et non en protecteur, en causant avec lui a cœur ouvert, en organisant des conférences dans les estaminets et les lieux publics, partout où il se sentira sur le pied de l'égalité avec vous, qu'on pourrait se faire entendre de l'ouvrier. Et encore faut-il que les sujets de ces conférences ne lui soient pas suspects, qu'ils lui apparaissent comme immédiatement pratiques pour lui ou pour les siens.

Ce n'est pas au moyen de l'argent que l'on conquiert les cœurs, c'est par la véritable amitié, cette amitié qui fait qu'on se donne soi-même !

L'ouvrier de cette fin de siècle a surtout soif de justice et de vérité.

C'est la justice et la vérité qu'il croit trouver dans le socialisme.

Pour gagner sa confiance et lui montrer qu'il se trompe, il faut se souvenir toujours qu'il se sait citoyen d'un pays libre et républicain.

ALFRED REBOUX.

LES FÊTES DE TOULOUSE

DISCOURS DE M. CHARLES DUPUY

Toulouse, 21. — Les gymnastes venus à Toulouse pour la 19e fête annuelle de l'Union des Sociétés de gymnastique de France sont arrivés hier. Plus de cinquante sociétés des principales villes de France sont représentées.

Les rues sont pavoisées ; partout s'élèvent des mâts, des arcs de triomphe garnis de drapeaux et de feuillage.

M. Charles Dupuy, président du Conseil, est arrivé dimanche matin en compagnie de l'amiral Rieunier.

Le président du Conseil et le ministre de la marine ont été reçus par M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, arrivé hier, le général Warnet, commandant le 17e corps d'armée, et son état-major, MM. Leygue, Mandeville, de Rémusat, Abeille, députés, le préfet, M. Cohn, le secrétaire général, M. Cassaignean, le maire entouré de ses adjoints, le premier président, M. Fabreguettes, le procureur général près la cour de Toulouse.

Deux ou trois cris de : « Vive Baudin ! » ont été poussés à la sortie de la gare.

La réception des autorités a eu lieu à la préfecture.

Au punch offert par les étudiants, le ministre de la marine, répondant au toast du président de l'Association a dit :

» Vous avez de l'ordre et de la discipline dans le plaisir : ayez-en dans le travail. Il faut que chacun, dans la mesure de ses moyens, se rende utile pour la France. »

Puis envisageant l'éventualité d'une guerre, l'amiral Rieunier s'est exprimé ainsi :

« Montrons que les qualités d'initiative de la France ne sont pas perdues et que les nouvelles générations seront dignes de leurs aînées. »

C'est au banquet offert par la municipalité que M. Ch. Dupuy a pris la parole.

« Tout le monde, a-t-il dit, est républicain aujourd'hui; non parce que le pape parle (rires et applaudissements); certes les conseils partis de Rome sont appréciables, et ce serait folie de méconnaître la force persuasive venant de ce pouvoir qu'un homme d'Etat appela puissance intangible; mais la question n'est pas là.

» Nous avons fondé la République, qu'en pensent les ralliés, que j'appelle, moi, les résignés ? Que vouliez-vous qu'ils fissent après vingt-trois ans de République : il fallait bien qu'ils se soumettent ; toutefois ils n'ont rien oublié, pas même le chemin des comités royalistes, où ils préparent sans doute une action parallèle et peut-être convergente ! Eh bien ! je demande à leurs chefs s'ils défendraient la République ? (Très bien.)

» Où sont leurs soldats ?...

» Voilà le secret de leur conversion et il ne saurait être question, entre eux et nous, de conditions. La République *distinguera, sur le terrain électoral, ceux qui l'ont* assiégée au 16 mai et en 1889, de ceux qui la servirent toujours. (Assentiments unanimes.)

» Au sujet des élections, M. Dupuy dit qu'on s'est inquiété de savoir si le cabinet actuel les fera ou ne les pas. Peu importe.

» Cette préoccupation fait penser à des maquignonnages indignes d'un pays libre. (Applaudissements.)

» Parlant de la Chambre de demain, le ministre dit qu'elle contiendra une majorité solide désirant réaliser les réformes, en s'appuyant sur un gouvernement clairvoyant et résolu.

» Les programmes des futurs candidats devront être courts : le peuple se fatigue des programmes qui n'en finissent pas. Quant à lui, comme candidat de la Haute-Loire, il inscrira dans son programme trois principes :

» 1° Les lois ouvrières destinées à régler les rapports entre le capital et le travail.

» 2° Les réformes fiscales proportionnant les charges des contribuables à leurs facultés.

» 3° La loi sur les associations réglant définitivement les rapports des sociétés civile et religieuse dans un esprit de tolérance.

» *Il invite les candidats futurs à borner là leur ambition pour la prochaine législature.*

» M. Dupuy supplie ensuite les républicains de faire entre eux une union complète. Puis il parle du socialisme; le ministre l'enferme dans un dilemne : ou bien le socialisme attend des lois et des institutions le triomphe de ses aspirations, et il est alors un parti politique régulier; ou bien il prétend que le peuple n'a que ce qu'il prend, que comme à Marseille une subvention municipale n'est qu'une restitution; alors c'est un parti révolutionnaire que je considère comme hors la loi; tel est le programme du cabinet, un a démenti tous les fâcheux pronostics élevés à son début.

« L'orateur énumère les réformes abordées dans lesquelles on annonçait que le ministre échouerait. » Laissons dit-il les oiseaux de mauvais augure poursuivre leurs prophéties malveillantes et ne désespérons ni de nous-mêmes, ni de l'avenir. »

Le ministre termine en buvant à la santé de Toulouse et au département de la Haute-Garonne. »

LE GÉNÉRAL DODDS A PARIS

La réception à l'Elysée

Paris, 20 mai. — Le général Dodds, accompagné du ministre de la marine, est arrivé aujourd'hui à deux heures et demie à l'Elysée. Il a été aussitôt reçu par le président de la République, dans ses appartements particuliers.

Le général est resté avec M. Carnot près de trois quarts d'heure.

Le président de la République l'a chaleureusement félicité pour la façon dont il a conduit les opérations militaires du Dahomey.

Le général Dodds était en tenue civile.

La voiture de l'amiral Rieunier a reconduit le général au ministère de la marine.

On a annoncé que le général Dodds quitterait Paris lundi ; le général ne partira pas avant mercredi, il attendra le retour du vice amiral Rieunier et de M. Delcassé, qui doivent assister aux fêtes de Toulouse.

Paris, 20 mai. — Au cours de son entrevue avec le président de la République, le général Dodds a offert à M. Carnot, une canne en ivoire avec paume d'or ayant appartenu à Behanzin.

Le général enverra prochainement au ministre de la marine pour être placée aux Invalides, une bannière en étoffe bleue sur laquelle est peinte un requin avalant un œuf doré.

Cette bannière a été prise dans le palais d'Abomey.

Paris, 20 mai. — Le général Dodds alléguant la brièveté de son séjour à Paris a décliné l'invitation que lui avait adressée l'Association Tonkinoise d'assister à une matinée organisé le 28 mai par cette société.

LES SCANDALES DE PANAMA

LES POURVOIS

Paris, 20 mai. — La *Paix* annonce qu'enfin, après une série de renvois successifs, la cour de cassation va être appelée à examiner les pourvois formés par MM. de Lesseps, Cottu, Fontane et Eiffel, contre l'arrêt rendu par la première chambre de la cour d'appel jugeant correctionnellement.

C'est définitivement dans son audience du jeudi 8 juin que la cour suprême aura à statuer sur les moyens de cassation invoqués par les condamnés.

D'ores et déjà, on peut prévoir que la cour de cassation admettra tous les pourvois sur les moyens de forme.

Dans ce cas-là, M. Charles de Lesseps, qui purge en ce moment l'année de prison à laquelle il a été condamné par la cour d'assises de la Seine et qui est incarcéré depuis le 2 décembre dernier, pourrait, en vertu de la loi sur la libération conditionnelle, demander sa mise en liberté, puisque le 2 juin prochain, il aurait fait la moitié de sa peine, c'est-à-dire six mois de prison.

UN ÉPOUVANTABLE DRAME

A PARIS

Un homme qui tue sa femme et ses trois enfants

SUICIDE DE L'ASSASSIN

Paris, 20 mai. — Le sieur Coupé, marchand de vins, établi depuis onze ans rue de la Glacière, 107, a tiré, ce matin, cinq coups de révolver sur sa femme et sur ses trois enfants. Il a tenté ensuite de se suicider.

Mme Coupé, qui était âgée de cinquante ans, a été tuée sur le coup ainsi que son fils Georges, âgé de quatorze ans et que sa fille Albertine, âgée de douze ans.

La fille Cadette de Coupé, Charlotte, âgée de sept ans, a reçu une balle derrière la tête. Son état est très grave.

Coupé avait fondé lui-même l'établissement de marchand de vins qu'il tenait depuis onze ans. Ses affaires étaient assez prospères. Très travailleur, jamais, disent les voisins, on ne le vit en état d'ivresse; il adorait ses enfants et aucune discussion ne s'élevait dans le ménage.

Pourtant, depuis quelque temps, Coupé s'adonnait au jeu des courses et y faisait des pertes assez élevées. Souvent alors qu'il avait perdu, on lui a entendu dire qu'en cas de malheur « un suicide était la seule chose raisonnable. Plutôt que de faire la culbute on se fait sauter le caisson. »

Dimanche dernier, Coupé perdit plus que jamais et toute la semaine parut être contrarié et sombre. Aussi ce matin, en voyant qu'à huit heures la boutique ouverte ordinairement à cinq heures et demie était fermée, la concierge s'inquiéta et frappa aux volets de l'appartement dont les fenêtres donnent sur la cour.

Il n'obtint aucune réponse; mais quelques minutes après, pendant qu'il déjeunait dans sa loge, il entendit plusieurs détonations, assez faibles, dit-il, mais qui, partant de l'appartement de Coupé, suffirent à l'engager à prévenir immédiatement M. Siadoux, commissaire de police.

Celui-ci accourut, accompagné de son secrétaire. On frappa en vain à la porte que M. Siadoux fit ouvrir par un serrurier.

Au moment où ce magistrat pénétrait dans l'appartement, une nouvelle détonation retentit. C'était Coupé qui se tirait un coup de revolver dans la tête.

Dans l'appartement gisaient les cadavres de Mme Coupé, de son fils Georges et de sa fille Albertine.

La petite Charlotte et son père râlaient au milieu d'une mare de sang.

Coupé et sa fille Charlotte ont été transportés immédiatement à l'hôpital Cochin par une voiture d'ambulances urbaines. Leur état, quoique grave, n'inspire pas d'inquiétudes immédiates. On espère même sauver la petite Charlotte.

Avant d'accomplir son crime, Coupé avait écrit plusieurs lettres qu'a saisies le commissaire de police.

Un rassemblement considérable stationne depuis ce matin devant le 107 de la rue de la Glacière.

M. Siadoux a prévenu immédiatement le parquet par dépêche et continue son enquête.

3 heures 30. — Nous avons fait prendre, à l'hôpital Cochin, des nouvelles de Coupé et de sa fille Charlotte.

Tous deux sont dans un état très graves et il est probable qu'ils ne survivront pas à leurs blessures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 20 mai

Présidence de M. Casimir-Périer, président

Les tribunes et les couloirs sont combles. Un grand nombre de toilettes claires se sont donné rendez-vous attirées par l'annonce de la discussion de l'affaire des poursuites contre M. Baudin.

MM. Dupuy, Guérin, Peytral et Loizillon sont au banc des ministres.

La séance est ouverte à 2 h. 14.

Ouverture et annulation de crédits

La Chambre adopte un projet de loi ayant pour objet l'ouverture sur le chapitre 66 et l'annulation du chapitre 71 du budget du ministère des travaux publics.

Les poursuites contre le député Baudin

M. le Président. — La parole est à M. Labussière pour la lecture du rapport en autorisation de poursuites contre M. Baudin. (Vive émotion).

M. Labussière. — Je dépose le rapport de la commission des poursuites.

Cris nombreux : Lisez ! lisez !

M. Labussière donne lecture de son rapport dans le plus profond silence.

M. le Président. — La Chambre prononce-t-elle la discussion immédiate.

M. Ch. Dupuy. — Je demande la discussion immédiate, (Exclamations à l'extrême-gauche.) parce que le garde des sceaux est obligé de s'absenter la semaine prochaine.

M. Gauthier de Clagny. — Pour chercher Arton... (rires prolongés).

M. de Baudry d'Asson. — Et Cornélius Herz. (rires nouveaux)

INCIDENT TUMULTUEUX.

M. Charles Dupuy. — Ce n'est pas à vous à parler de cette affaire. (Rumeurs)

M. de Baudry-d'Asson. — Je vous somme, M. Dupuy, de me dire pourquoi je ne dois pas parler de cette affaire. C'est une insinuation. Je vous demande de vous expliquer. (Violentes rumeurs au centre. Tumulte.)

M. le Président. — M. de Baudry-d'Asson, je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. — Je m'en moque, mais je veux savoir. (Tumulte prolongé).

M. Dupuy. — Vous êtes un imposteur!

M. le Président. — M. de Baudry-d'Asson, je vous rappelle à l'ordre de nouveau.

M. de Baudry d'Asson. — Je m'en moque encore.

Cris à gauche : A l'ordre !

M. Dupuy. — En vérité, il y a des gens qui n'ont pas conscience de leur situation.

M. de Baudry-d'Asson. — C'est vous qui n'avez pas conscience de la vôtre. (Interruptions tumultueuses.)

Une voix au centre : Le président du Conseil n'a pas le droit d'insulter un membre de la Chambre.

Nouvel incident

M. Dupuy. — Le Garde des Sceaux est obligé de s'absenter pour aller représenter le président de la République à l'inauguration du port de Tunis. (Rumeurs à gauche.)

M. Pelletan interrompt.

M. Dupuy. — M. Pelletan, il faut régler ces affaires de suite. Il y a plusieurs mois que vous menez une campagne et que vous dirigez une agitation qui a trop duré. (Exclamations à gauche.)

Il faut savoir à quoi s'en tenir. Vous savez comme moi qu'il y a des gens et des journaux qui vivent de cette agitation. (Très bien à droite. — Exclamations à gauche).

M. Dupuy. — Je demande la discussion immédiate.

Intervention de M. de Cassagnac

M. de Cassagnac. (Mouvement d'attention.) — Un député de la droite a été insulté tout à l'heure par le président du conseil. (Rumeurs au centre.)

Je demande à M. le président de la Chambre de retirer la peine disciplinaire appliquée à M. de Baudry d'Asson, qui se défendait contre les insultes du président du conseil. (Applaudissements prolongées à droite.)

M. le Président. — Je ne puis pas retirer la peine disciplinaire; et j'estime que M. de Baudry-D'Asson a mérité ce qu'il s'est attiré. (Très bien au centre. Violentes rumeurs à droite.)

M. de Baudry-D'Asson. — Je demande la parole pour un fait personnel. (Agitation).

M. le Président. — Vous ne pouvez l'avoir qu'à la fin de la séance. (Murmures sur un grand nombre de bancs).

M. de Baudry-d'Asson descend de la tribune et va serrer la main à M. de Cassagnac.

M. le Président. — Je mets aux voix la discussion immédiate.

La discussion immédiate est notée à mains levées.

LA DISCUSSION

M. le Président. — La parole est à M. Dumay.

Le silence est long à se rétablir; la Chambre reste houleuse.

Discours de M. Dumay

M. Dumay. — Dans la journée du 1er mai, deux députés ont été arrêtés; l'un a été remis en liberté tout de suite, l'autre a été frappé par les agents et poursuivi par dessus le marché

Pourquoi cette différence ? est-ce parce que M. Baudin a été l'agitateur de Carmaux ? (Murmures sur plusieurs bancs).

Le vote des poursuites contre M. Baudin devrait avoir pour conséquence logique l'arrestation du préfet de police. (Hilarité prolongée; les députés du centre rient aux larmes).

En effet, M. Pierre, dans son *traité de droit parlementaire*, dit que tout fonctionnaire qui aura fait arrêter sans autorisation légale les membres du Parlement est coupable de forfaiture. Or, c'est illégalement que j'ai été arrêté en même temps que M. Baudin.

Pourquoi ne m'a-t-on pas poursuivi?

M. Ch. Dupuy. — Parce que vous avez été convenable. (Rires).

Une voix à droite : Un bon point à M. Dumay. (Hilarité).

M. Dumay. — En poursuivant M. Baudin, on le désigne aux sympathies des électeurs; si sa future élection est brisée, on ne découragera les électeurs qu'en augmentant le nombre des abstentionnistes.

La Chambre repoussera la demande en autorisation de poursuites.

L'orateur termine au milieu de l'indifférence générale.

Discours du Garde des Sceaux

M. Guérin. — La question qui nous occupe intéresse plus encore la Chambre que le gouvernement. Il s'agit d'une question de discipline intérieure que la Chambre va trancher dans la plénitude de ses pouvoirs. (Très bien sur plusieurs bancs.)

Je viens simplement vous soumettre les motifs qui ont dirigé le parquet.

M. Dumay a prétendu que nous faisions un procès de tendance, j'estime que nous n'avons pas à nous occuper du fond du débat, mais seulement de savoir si l'immunité parlementaire peut couvrir ici des faits sur lesquels existent des présomptions et des charges suffisantes pour légitimer une demande en autorisation de poursuites.

M. Tony-Révillon. — Alors, nous allons juger Baudin. (Rumeurs.)

M. Camille Dreyfus. — Je demande la parole. (Vive sensation.)

M. Guérin. — Le rapport si lumineux de M. Labussière (sourires équivoques) explique pourquoi nous n'avons pas poursuivi la procédure de flagrant délit.

M. Leygues. — Je demande la parole.

M. Guérin. — M. Floquet, étant président de la Chambre, a soutenu que l'autorisation était nécessaire pour permettre les poursuites.

M. Floquet (de son banc). — Cela, c'est la bonne opinion.

L'ancien président de la Chambre se rengorge solennellement après cette interruption, qui soulève l'hilarité.

M. Guérin. — La demande de poursuites ne présente aucun caractère d'arbitraire. Il y a d'autres citoyens que M. Baudin qui ont été arrêtés en même temps que lui, et qui seront jugés dans quelques jours. Le parquet a pensé qu'il ne pouvait y avoir deux poids et deux mesures pour les députés et pour les citoyens. (Très-bien, au centre et à droite.)

Puisque M. Baudin a lui-même demandé les poursuites, le jour de l'interpellation sur l'affaire du 1er mai, nous accédons à son désir. (Rires sur plusieurs bancs).

M. Lavy. — Nous ne sommes pas obligés de faire ce que demande M. Baudin. Cela nous regarde.

M. Guérin descend de la tribune au milieu d'une longue agitation.

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. — M. le garde des sceaux a dit que la Chambre avait à se demander s'il y avait des présomptions suffisantes de culpabilité. (Exclamations.)

M. Guérin (de son banc.) Je n'ai pas dit cela, j'ai seulement demandé si ces charges pouvaient justifier la demande de poursuites. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

M. Jaurès. — J'estime que M. Dupuy ait pu, devant la commission, dire qu'en relâchant M. Baudin le soir du 1er mai, il ignorait que le flagrant délit fut suspendu. (Rumeurs.)

M. Dupuy. — Je parie qu'il n'y a pas un membre de la Chambre qui en sache plus long que moi sur ce point. (Exclamations et rires).

M. Jaurès. — C'est donc pour un incident aussi futile que l'on a mis en mouvement toute la machine parlementaire. (Très bien à l'extrême gauche).

M. Peytral (du banc des ministres). — Il y a eu aussi le discours de M. Baudin. (Exclamations prolongées.)

M. Jaurès. — J'enregistre cet aveu. En effet, je crois que s'il n'y avait pas eu d'interpellation il n'y aurait pas eu de poursuites. (Très bien à gauche.) Donc, si M. Baudin a été poursuivi, ce n'est pas pour avoir porté des coups, c'est parce qu'il s'est plaint d'en avoir reçus. (Hilarité à droite et à l'extrême gauche.)

Puisque l'on a porté à cette tribune des arguties contre M. Baudin, je dois faire connaître à la Chambre, très rapidement, les déclarations qui le dégagent.

On dit que M. Baudin a donné un coup de poing à la nuque d'un agent; voici la déposition de cet agent.

M. Sibille. — Nous ne sommes pas des juges. (Violentes clameurs à gauche; Parlez! Parlez!)

M. Jaurès. — Cet agent dit qu'il a reçu dans le remous de la foule un coup de poing sur la nuque, mais il n'a pas vu celui qui le lui a porté. Une seconde après, il recevait un coup de poing dans le dos, et il a vu M. Baudin qui venait de le frapper. Il en conclut que c'est M. Baudin qui a porté le premier coup de poing.

Voix au centre : Oh ! la nuque ou le dos ! (Hilarité prolongée).

M. Jaurès. — Quant à ce qui s'est passé dans le poste, c'est bien simple : au moment où on détenu était brutalisé, M. Baudin s'est écrié : « C'est ignoble ».

Je ne crois pas qu'on puisse suspendre l'immunité parlementaire pour une semblable bagarre. (Rumeurs au centre).

Dans une autre enceinte, on a dit dernièrement : « Sus aux socialistes! » Gardez-vous de donner raison à ces paroles. (Protestations).

Vous ne pouvez pas poursuivre Baudin sans preuve, sans être certain qu'un délit ait été commis. (Très bien à l'extrême gauche. Agitation prolongée au centre).

Discours de M. Pourquery de Boisserin

M. Pourquery de Boisserin. — L'immunité parlementaire constitue un danger pour l'homme qui en est investi ; sans doute, lorsqu'un député se trouve entre la foule et la police, il a le devoir de calmer la foule. S'il est arrêté, il doit se soumettre et s'incliner devant la loi.

Cris. — Aux voix ! aux voix.

M. Pourquery de Boisserin est obligé de raccourcir son discours; la Chambre, énervée, ne l'écoute pas.

Discours de M. Labussière

M. Labussière, rapporteur. (La Chambre est inattentive: des conciliabules se forment.) — La commission a estimé qu'il n'était pas bon que les députés pussent se croire au-dessus des lois. (Très bien au centre.)

M. Baudin interrompt.

M. Tony-Révillon (s'adressant à M. Baudin). — Mais tais-toi donc, reste tranquille. (Rires sur plusieurs bancs.)

M. Labussière. — La commission s'est bornée à examiner si les faits constituaient le délit à poursuivre. La réponse de la commission a été affirmative. Il n'est pas bon qu'un député puisse aller dans les foules adresser des injures et se porter à des voies de fait. (Très bien au centre.)

La justice considère ces faits comme assez graves pour demander des poursuites, afin d'en faire la preuve devant les tribunaux.

La Chambre est pressée d'en finir et des cris nombreux de : « Aux voix ! La clôture ! » se font entendre.

Discours de M. Leygues

M. Georges Leygues. — Il semble, dans l'espèce, que le parquet ait voulu se dérober aux responsabilités des poursuites pour les faire supporter à la Chambre. (Rumeurs et agitations.) D'un autre côté, la commission outrepasse son droit en demandant la communication des pièces de l'enquête et du dossier, et le gouvernement avait le devoir strict de la refuser.

M. Dupuy (de son banc). — Je voudrais bien savoir ce que vous auriez dit si nous vous avions refusé cette communication.

M. Georges Leygues. — En réalité, nous sommes maintenant saisis du fond de la question, et, autoriser les poursuites contre M. Baudin, c'est le déclarer le coupable. (Rumeurs et exclamations).

S'il y avait flagrant délit, la procédure était tout indiquée; aujourd'hui, avec les documents fournis à la commission, nous nous prononçons sur le fond et en transforme la Chambre des députés en chambre des mises en accusation.

Pour ma part, je déclare que je ne m'associerai pas à la proposition de suspendre l'immunité parlementaire pour une bagarre.

M. Dreyfus (de l'hémicycle). — Dites que c'est une poursuite politique. (Bruit.)

M. Leygues. — Je demande à la Chambre de réfléchir à la portée du vote qu'elle va émettre.

Discours de M. de Bernis

M. de Bernis. — Je viens expliquer le vote que nous allons émettre, ou plutôt dire pourquoi nous allons nous abstenir.

On a dit tout à l'heure que la question était purement politique, c'est exact. C'est une discussion entre deux fractions du parti républicain. On veut faire blanc avec ce désordre qui s'appelle le gouvernement actuel. (Rires.)

Voix au centre : Votre attitude n'est pas courageuse.

M. de Bernis. — *Il faut, en ce moment, plus de courage pour être de la minorité socialiste ou conservatrice, que pour faire ce que fait le centre.*

Les républicains qui aujourd'hui sont au pouvoir et refusent au peuple le droit de manifester, je les ai vus manifester eux-mêmes et violenter la force armée. (Rires et approbations à l'extrême gauche.)

Nous n'avons aucun intérêt à prendre parti dans cette querelle. Je ne serai pas fâché pourtant de voir ce que vaut la police actuelle, en considérant toutefois que les agents qui en font partie n'y sont entrés que par les recommandations des députés avancés; et c'est contre eux qu'ils se retournent. (Rires prolongés).

Les doctrines socialistes sont détestables, c'est vrai, mais le gouvernement actuel ne l'est pas moins et entre les deux je n'ai pas à prendre partie. (Hilarité sur plusieurs bancs. Très bien à droite).

La clôture est prononcée à mains levées.

LE SCRUTIN

On procède au scrutin public sur les conclusions de la commission.

Une grande partie de la droite s'abstient.

LES POURSUITES AUTORISÉES

Par 276 voix contre 194 sur 470 votants, la Chambre autorise les poursuites contre M. Baudin (Longue sensation et rumeurs.)

INCIDENT DE BAUDRY-D'ASSON

M. de Baudry-d'Asson monte à la tribune pour fournir des explications sur l'incident du début de la séance.

Ce n'est pas aujourd'hui que je suis rappelé à l'ordre pour la première fois. Je connais ces mesures ; je ne réclame pas. Mais ce que je ne supporterai jamais, ce sont les insultes, qu'elles viennent du président du Conseil ou d'un autre député. M. le Président du Conseil s'est permis de répondre à la tribune à mon interpellation : Et Cornelius Herz ; « Il ne sied pas à M. de Baudry-d'Asson de parler de ces choses. »

Il faut que M. Dupuy me fasse ici des excuses publiques ou qu'il dise pourquoi il parle de la sorte.

Vous n'avez pas le droit de vous adresser ainsi à un député et de faire des insinuations. (Très bien sur plusieurs bancs.)

J'espère que vous me répondrez catégoriquement, sinon je dirai que vous êtes un menteur et un [illegible] calomniateur. (Applaudissements à droite.)

M. Ch. Dupuy veut parler de sa place.

On crie : A la tribune !

M. Dupuy se refuse de monter à la tribune. — Je n'ai pas à répondre à des sommations, dit-il. (Rumeurs.) J'estime que j'avais le droit de répondre comme je l'ai fait. (Vives clameurs sur un grand nombre de bancs.)

M. de Baudry-d'Asson. — Je constate que vous ne répondez pas. (Très bien, à droite.)

M. le Président veut imposer silence à M. de Baudry-d'Asson.

Plusieurs membres de la droite crient : Il a raison !

M. Ch. Dupuy, les bras croisés, affecte l'impassibilité.

M. de Baudry-d'Asson, au milieu du tumulte, crie à M. Dupuy : Vous êtes un imposteur et un lâche ! (Agitation indescriptible.)

La Chambre s'ajourne à jeudi.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 10.

NOUVELLES DU JOUR

Election sénatoriale du 21 mai

SOMMES

Inscrits : 1.342 — Votants : 1.338

MM. A. Bernot, maire de Hain, vice-président du Conseil général, républicain	868	voix élu
de Douville-Maillefeu, député républicain	425	»
Bulletins blancs	20	

Au renouvellement sénatorial du 4 janvier 1891, M. Jametel, qu'il s'agissait de remplacer, avait été élu par 999 voix, avec MM. Dauphin et Frédéric Petit. Le plus favorisé des réactionnaires avait obtenu 578 voix.

Violent incendie en Belgique. — Sept fermes incendiées. — Deux femmes brûlées

Louvain, 21 mai. — Sept fermes de Kesselloo, près de Louvain, ont été détruites par un incendie cette nuit.

Une femme a été complètement carbonisée. Une autre femme a été fortement brûlée.

M. Rouvier sifflé à Cannes et à Grasse

Paris, 20 mai. — M. Rouvier est rentré à Paris venant de faire une tournée électorale dans son arrondissement des Alpes-Maritimes où la réception qui lui a été faite a manqué d'enthousiasme.

En effet, nous apprenons qu'il a été sifflé dans la gare de Cannes et dans celle de Grasse.

M. Tassin et la « Libre Parole »

Paris, 20 mai. — M. Tassin, interviewé dans le Loir-et-Cher, où il prépare son élection sénatoriale, par un rédacteur du *Germinal*, a déclaré qu'il refuse de reconnaître comme étant de lui les lettres publiées par la *Libre Parole*.

Elles sont, a-t-il dit, composées de fragments empruntés à plusieurs lettres et réunis de façon à en dénaturer le sens.

Le député désigné par la lettre X.... est M. Laisant.

M. Tassin dit qu'il demandera à se justifier devant une commission d'enquête. Il estime que l'affaire des docks est purement commerciale et que, dès lors, personne n'a le droit de critiquer les évaluations que comportait l'affaire sociale.

On voit que ces prétendues rectifications laissent subsister, en grande partie, les imputations de la *Libre Parole*.

Les anarchistes

Paris, 20 mai. — MM. Girard et Fédé ont trouvé, cette après-midi, dans l'île de la Grande-Jatte, les traces d'expériences faites par les anarchistes arrêtés ces jours-ci.

L'incident de Tripoli

Tripoli, 20 mai. — La Porte s'est engagée à donner au Consul de France, complète satisfaction pour l'incident de ces derniers jours.

Une proclamation révolutionnaire en Espagne

Madrid, 20 mai. — Les députés ont reçu sous enveloppe une proclamation révolutionnaire imprimée dont le président de la Chambre a ordonné la saisie.

Les conférences dans les églises

Paris, 20 mai. — On affirme qu'à la suite du jugement rendu hier contre les manifestants de l'église de Saint-Denis, une mesure va être prise par le ministre des cultes pour faire interdire les conférences dialoguées dans les églises.

Cette mesure était déjà dans les intentions du ministre, car à la date du 29 avril dernier, il adressait une circulaire aux évêques pour leur demander leur avis sur la suppression de ces conférences.

Le 28 mai

Paris, 20 mai. — Décidément les anarchistes, les communards et les révolutionnaires de tout acabit méditent quelque chose pour le 28 mai.

Les renseignements qui parviennent de différents côtés à ce sujet sont autant de révélations qui indiquent que les turbulents veulent une journée pour l'anniversaire de la Commune.

Tout indique enfin que leurs dispositions sont prises pour agir en commun.

Excitation à la grève

Paris, 20 mai. — Le préfet de la Haute Loire vient de recevoir des instructions ministérielles pour faire reconduire hors du département les individus étrangers à la grève du Puy, qui excitent les mineurs dans leur résistance, et qui provoquent la rébellion des ouvriers contre les agents de l'autorité et contre la gendarmerie.

Le mouvement des caisses d'épargne

Paris, 20 mai. — Voici quelles ont été les opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires, du 11 au 20 mai 1893 :

Dépôts de fonds, 4.470.262 fr. 40; retraits de fonds, 8.775.142 fr. 25; excédent de retraits, 4.290.879 f. 85.

Excédent du 1er janvier au 20 mai, 201.108.822 fr. 63.

Mort de M. Arthaud, beau-frère du président du Conseil

Paris, 20 mai. — M. Arthaud, chef de cabinet et beau-frère de M. Ch. Dupuy, président du Conseil, est mort ce soir à 6 heures.

L'évêque d'Angoulême et le ministre de l'agriculture

Angoulême, 20 mai. — Mgr Frérot, évêque d'Angoulême en présentant le clergé du diocèse à M. Viger, ministre de l'agriculture, l'a assuré de son dévouement aux idées de progrès et de liberté. Il a ajouté que dans sa tournée pastorale il a constaté qu'il n'y avait aucun dissentiment entre les populations fermement catholiques et les représentants du pouvoir civil.

M. Viger a répondu qu'il savait que c'était en vain qu'on voudrait établir une antinomie entre les principes relig